

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2024_08

Envoyé en préfecture le 10/09/2024
Reçu en préfecture le 10/09/2024
Publié le
ID : 030-253002786-20240905-D2024_08-DE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	6

Séance du : L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre 2024

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur André BRUNDU

Etaient présents : Messieurs André BRUNDU, LEBOIS Didier, TRICOU Sébastien, Christian CARTEYRADE, Théos GRANCHI, Jean-Luc CHAILAN.

Excusés : Jean Claude MAZAUDIER, Jean-François DURAND COUTELLE

Procuration :

Date de convocation
et affichage : 28/08/2024

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Didier LEBOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°D2024_08 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées + pj

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Monsieur Le Président rappelle, aux Membres du Conseil syndical, les textes de Lois suivants :

- Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, l'article 2 en faisant obligation au délégataire de remettre avant le 1er Juin à l'autorité délégante un rapport technique sur le ou les services délégués.
- Loi L-2224-5 du CGCT en vigueur au 24/12/2022 qui fait obligation au Président de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du ou des services délégués au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il présente alors le rapport annuel constitué des pièces suivantes :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public établi par Alteramo conseils, chargé de la rédaction du RPQS ;
- Rapport annuel sur le service d'Assainissement des eaux usées, exercice 2023, établi par SUEZ ;
- Compte rendu financier du service pour l'exercice 2023, établi par SUEZ.

Le soumet à l'approbation du Conseil syndical.

Après lecture faite et avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

- **N'émet aucune observation**
- **Approuve les différents rapports**

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10/09/2024
Et publication ou notification du 10/09/2024

Fait et délibéré, à Aubord, le 5/09/2024
Le Président, André BRUNDU,

S.M.T.E.U.
AUBORD-CA/NÎMES METROPOLE